

**PROCES-VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 3 DECEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 3 décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SONTTHONNAX-LA-MONTAGNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. GARBE, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 novembre 2018

Etaient présents : MM GARBE Dominique, CHAPON Xavier, GINDRE Roland, MONACI Fabrice, Mmes BOISIER Corinne, CONTET Florence, PECHINEY Murielle, PONCET Brigitte.

Etaient absents excusés : M. PONCET Damien (procuration à CHAPON Xavier), MME. DONZELLE Annie  
Secrétaire de séance : BOISIER Corinne.

**Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du**  
**lundi 5 novembre 2018**

**Désignation d'un secrétaire de séance : BOISIER Corinne**

**1/ MISE EN PLACE DES COMPTEURS LINKY – AVEC LA PARTICIPATION D'ENEDIS**

Devant la mise en place d'un collectif et une pétition avec une majorité de signataires s'opposant à la mise en place des compteurs Linky sur la commune, il paraissait nécessaire d'apporter des éléments de réponse à toutes ces inquiétudes. Monsieur le Maire a donc invité des représentants d'Enedis à présenter le produit ainsi que son déploiement.

Madame TOUZAC et Monsieur DALLE (Enedis) prennent la parole.

Ils font un rappel sur le marché de l'énergie ; ils expliquent le fonctionnement du compteur Linky, puis expliquent l'obligation de changer les compteurs ; ils précisent que les compteurs situés sur la voie publique ou en limite de propriété seront changés systématiquement ; en ce qui concerne les compteurs à l'intérieur de la propriété, l'autorisation du propriétaire sera nécessaire pour accéder aux compteurs ; pour ceux qui refusent le changement de compteur, le prix de la relève leur sera facturé, ainsi que le changement du compteur lorsqu'il sera en panne ; le coût de ces prestations n'est pas connu à ce jour.

Les intervenants d'Enedis ont pu répondre aux questions qui ont été posées dans la limite de leurs compétences.

Les personnes d'Enedis proposent d'assurer des permanences en mairie pour ceux qui le souhaiteraient afin de répondre aux questions qui pourraient subsister.

Il faut rappeler que la commune n'a pas la compétence de la distribution de l'électricité ; par conséquent, toute délibération risquerait d'être déboutée par le Préfet et pourrait entraîner la commune au Tribunal Administratif. A l'issue de cette présentation et au vu du retour de la pétition et du souhait d'une majorité d'avoir une équité entre les compteurs installés sur le domaine public et ceux installés sur le domaine privé, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'adresser un courrier à Enedis pour trouver un consensus permettant de laisser à chacun le choix de la pose ou non des nouveaux compteurs, sachant qu'en 2021 il sera difficile de faire autrement moyennant des coûts importants associés, malgré tout.

## 2/ CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL ET ATTRIBUTION D'INDEMNITE POUR L'EXERCICE 2018 2018 - 106

Le conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982, précisant les conditions d'attribution d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal, **DECIDE** :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire,
- de prendre acte de l'acceptation du Receveur Municipal, et de lui accorder l'indemnité de conseil,
- le montant de cette indemnité sera calculé selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité, à savoir la moyenne des dépenses budgétaires des trois dernières années,
- cette indemnité est attribuée à Monsieur Michel PRIORE, Receveur municipal à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018.

## 3/ AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A LA PREVENTION SPECIALISEE 2018 - 107

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 6 octobre 2014, le conseil municipal avait accepté le principe de poursuivre l'action de prévention spécialisée sur le territoire et de désigner la commune de Montréal la Cluse en tant que structure porteuse de la convention. La période de validité de cet engagement allait de 2015 à 2017. Monsieur le Maire précise que dans l'attente de la redéfinition du dispositif départemental de prévention spécialisée, de sa mise en place en 2019 et de la signature d'une nouvelle convention, le conseil départemental propose un avenant selon des modalités identiques à celles de l'année 2017.

Monsieur le Maire fait lecture du projet d'avenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**ACCEPTTE** l'avenant financier à la convention d'objectifs et de financement relative à la prévention spécialisée sur le territoire de l'ex SIVU des collèges,

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération

## 4 – AVENANT RELATIF A LA CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE TRANSPORT SCOLAIRE 2018 - 108

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux la convention de délégation de compétence pour l'organisation des services de transports scolaires entre la Région et la commune (Autorité Organisatrice de second rang), en date du 15 septembre 2017.

Il fait lecture du projet d'avenant relatif à ladite convention ; le Maire précise que certains termes de la convention sont modifiés, ou ajoutés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant N°1 relatif à la convention établie par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération.

## 5/ QUESTIONS DIVERSES

### 5-1 Travail des commissions

Commission « Finances » : vice-présidente : Muriel PECHINEY :

Une réunion sera organisée prochainement afin de dresser le bilan financier de l'année 2018, presque terminée.

Commission « Urbanisme » : vice-président : Damien PONCET : (représenté par Dominique GARBE)

DEMANDE	N° DOSSIER	DEMANDEUR	TYPE DE TRAVAUX	DATE DEMANDE	REPONSE COMMUNE
DP	001 410 18 H0015	GRAND Sébastien	Construction d'un abri à bois non fermé	06/11/2018	ARRETE DE NON OPPOSITION
DP	001 410 18 H0016	PONCELET Jean-Jacques	Réfection toiture côté EST et OUEST	19/10/2018	ARRETE DE NON OPPOSITION

Commission « Fleurissement, décoration » : vice-présidente : Florence CONTET :

Florence CONTET propose la création d'animaux en bois pour décorer les villages ; préparation de cadeaux « fictifs » pour décorer les sapins, qui seront installés dans les 3 villages, comme les années précédentes.

Commission « Jeunes » : vice-présidente : Corinne BOISIER : RAS

Commission « Ecole, Enseignement » : vice-présidente : Brigitte PONCET :

Le conseil d'école a eu lieu le lundi 26 novembre 2018

Étaient présents, les 2 Institutrices, les Représentantes des Parents d'élèves Mme Da Silva Séverine, Mme Lacrépinière Lydie, Mme Thomasset Elsa et Mme Alexia Reybard et pour la mairie Mme Brigitte Poncet.

#### 1- Effectif actuel :

34 élèves 13 Petits (10 maternelles + 3 CP) et 21 Grands (4 CE1, 8 CE2, 5 CM1 et 4 CM2)

3 nouveaux sont prévus (dont 1 avec une éventuelle dérogation) pour la rentrée 2019/2020.

#### 2- Ski

Demande de financement 3 sorties ski classe des grands (devis joint). Les années précédentes nous proposons de financer à hauteur de 30%. Le conseil municipal décide de financer 1/3 du montant des sorties de ski avec un maximum de 666 euros.

#### 3- Piscine

10 séances sont prévues durant le dernier trimestre.

Demande de financement bus comme les années précédentes. Le conseil municipal accepte de financer le transport.

#### 4- Travaux

Les maîtresses souhaitent déplacer la bibliothèque.

Elles souhaiteraient disposer de bacs à livre (Mr Pierre ARCHENY propose de les réaliser) ; la commune accepte de financer les matériaux pour la confection des bacs.

Il faudra prévoir du temps à Anthony pour effectuer le déménagement, repeindre les murs ... la commission « travaux » intégrera ces tâches dans le planning. Une date de réalisation sera définie rapidement.

#### 5- Jardin

Les maîtresses demandent s'il est possible d'avoir de la terre de meilleure qualité. Xavier CHAPON propose de bêcher la terre afin de l'aérer et de l'améliorer.

#### 6- Téléphone Espace Berchet

Depuis la rentrée de septembre, il n'y a plus de téléphone à l'Espace Berchet.

Ce qui remet en cause la sécurité des enfants.

Les Atsem ne peuvent pas joindre les secours ou les parents en cas de besoin (elles sont seules le matin et le soir pendant la garderie et les trajets du bus), les parents ne peuvent pas joindre les Atsem, de même pour les Institutrices lorsqu'elles font sport.

Problématique à régler très rapidement.

Murielle PECHINEY est en contact avec ORANGE ; la demande d'une FEM TO CELL a été envoyée à ORANGE fin août 2018 ; le portable qui sera mis à disposition à l'Espace Berchet est en mairie depuis début septembre ; ce qui aurait dû se régler en quelques jours s'avère très compliqué avec l'opérateur ; le problème devrait être résolu dans les jours à venir.

Une solution de secours sera mise en place très rapidement. Les parents seront informés dès que possible.

#### 7- Bus

Certains soirs, au vu du nombre d'enfants à transporter à Sonthonnax, après l'école, deux voyages sont nécessaires.

Les enfants déposés au lavoir de Sonthonnax font partie du premier voyage ; ce qui implique que ce sont toujours les mêmes enfants qui attendent une dizaine de minutes au maximum à l'école ; la question est posée de savoir qui est responsable des enfants pendant ce temps-là.

Demande de 2 parents présents de faire une alternance : prévoir dans le premier voyage, le transport des enfants déposés au lavoir, deux jours par semaine, et les deux jours restants, prévoir, dans le premier voyage, le transport des enfants déposés au lotissement de Très Fontaine ; ces parents sont convaincus que cela ne changera rien à l'organisation pour les Atsem.

Le conseil municipal est très surpris par cette demande, qu'il estime injustifiée, le temps où les enfants restent à l'école étant très court ; d'autre part, il est impossible de prévoir à l'avance s'il y aura un ou deux trajets, ce qui implique que les personnes qui vont chercher les enfants au lavoir, devront attendre, le cas échéant, dehors. Cela concerne plusieurs personnes, alors que pour les enfants déposés au lotissement de Très Fontaine, cela concerne une seule personne, qui attend l'arrivée des enfants, à son domicile.

Après discussion, à l'unanimité, le conseil soutient la décision du Maire, qui a été prise pour l'année 2018/2019.

#### 8- Alarme incendie / Intrusion

Prévoir un test à l'Espace Berchet – cela sera fait dans les semaines à venir.

#### Commission « Voirie, Bois, Agriculture » : vice-président : Xavier CHAPON

-les arbres ont été coupés sur les chemins

- les sapins secs sur le non soumis ont été coupés courant décembre par la BAB

-M. MARTINS aimerait acheter du bois derrière l'atelier ; le conseil municipal décide de le vendre à 12 € le stère, au vu de la nature du bois.

#### Commission « Bâtiment, patrimoine, accessibilité, cimetière » : vice-président : Roland GINDRE :

\* Le plancher ainsi que les bancs de l'église de Sonthonnax ont été traités suite à la présence d'insectes xylophages.

\* Deux devis ont été établis pour le remplacement des chenaux de l'église de Sonthonnax :

Gedimat : 498.67 H.T., 598.40 T.T.C.

Samse : 507.92 H.T. 609.52 T.T.C.

Il faudra rajouter le coût de la location d'une nacelle.

\* La deuxième partie de cimetière de Napt a été semée en pelouse

\* Accessibilité à l'école : les travaux sont prévus les 27 et 28 décembre prochains

\* Une réunion « cimetière » est prévue ce vendredi 7 décembre ainsi que le 14 décembre à 14h00.

#### Commission « Eau, Assainissement » : vice-président : Fabrice MONACI :

\* Des habitants de Heyriat ont informé le conseil municipal qu'ils ont obtenu de la part de Haut-Bugey Agglomération, le remboursement de la part « assainissement » de leur facture d'eau reçue dernièrement et correspondant au 1<sup>er</sup> semestre 2018 ; il est décidé d'adresser un courrier à HBA

pour leur demander de rembourser la part assainissement à tous les habitants de Heyriat qui la paient et qui ne sont pas raccordés au réseau collectif.

Commission « Travaux » : vice-président : Roland GINDRE : RAS

Commission « Matériel communal » : vice-président : Xavier CHAPON :

\* Le démarreur de la Citroën Berlingo a été changé à nouveau (la pièce était encore sous garantie).

Commission « Information, communication, site Internet » vice-présidente : Florence CONTET :

\* Les travaux de remise en état des boîtes à livres sont en cours ; leur installation (au lavoir de Sonthonnax, au lavoir de Heyriat, et à l'entrée du gîte de Napt) devrait avoir lieu rapidement.

## **5-2 Compte-rendu HBA**

Aucune réunion communautaire n'a eu lieu depuis le dernier conseil municipal.

## **5-3 Décision de nomination d'un agent recenseur pour le recensement de la population**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la nécessité de nommer un agent recenseur afin de réaliser les opérations de recensement de la population pour la période du 17 janvier 2019 au 16 février 2019.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**DONNE** son accord pour nommer Monsieur Raphaël GINDRE pour la période énoncée ci-dessus en qualité d'agent recenseur.

**DECIDE** de verser la somme de 1 000 euros à Monsieur Raphaël GINDRE au titre des travaux de recensement de la population pour la période du 17 janvier au 16 février 2019.

**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour toutes les formalités futures.

Séance levée à 22h55